

Discours du Président

Jeudi 15 septembre 2022

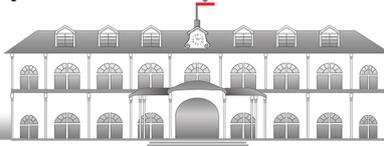
Ouverture de la session budgétaire de l'assemblée de la Polynésie française

Relevé des mesures annoncées par le Président

Comme le veut l'usage, le Président de la Polynésie française prononce un discours solennel à l'ouverture de la session administrative présentant l'état du Pays et les perspectives à venir. En plus du discours qui vous a été envoyé, vous trouverez ci-après un relevé des principales mesures annoncées par le Président, regroupées en fonction des thématiques.

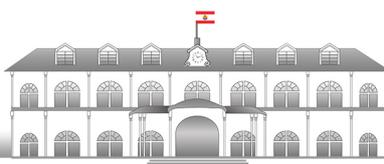
Les annonces faites par le Président du Gouvernement portent la mise en œuvre des mesures suivantes :

1. La perte de pouvoir d'achat des polynésiens et la protection des personnes les plus fragiles sont au cœur des préoccupations de l'action du Gouvernement pour les prochains mois :
 - Le Gel des tarifs de l'électricité de la première tranche de facturation, c'est-à-dire celle qui touche les petits consommateurs avec un lissage de l'ajustement des tarifs sur une durée de trois ans pour les autres catégories de consommateurs.
 - Le chèque énergie : à l'instar du dispositif existant en métropole et en accord avec EDT Engie, un dispositif de chèque énergie, destiné exclusivement aux plus démunis, sera institué en Polynésie avec une participation du Pays à parité égale avec EDT Engie.
 - La mise en place un « panier bloqué », c'est-à-dire un panier qui contient une liste de produits de base dont les prix seraient gelés ;
2. La protection du pouvoir d'achat passe également par une augmentation des revenus avec :
 - La revalorisation du « Moni Ruau » ;
 - La revalorisation des allocations familiales, sans distinction du régime d'appartenance ;
 - Le versement d'une aide alimentaire exceptionnelle de l'Etat d'un montant de 250 millions de F CFP destinée aux ménages les plus modestes.
3. Il est également nécessaire de contribuer à la baisse d'un certain nombre de charges :
 - La baisse des cotisations maladies à la charge des salariés afin de redonner du pouvoir d'achat mais aussi de réduire le coût du travail ;
 - La défiscalisation et l'exonération des charges fiscales et sociales portant sur les primes que les employeurs versent à leurs salariés, dans le cadre des dispositifs de





- départ à la retraite et d'intéressement aux résultats ou performances de l'entreprise ;
- L'exonération des charges sociales pour la prime de pouvoir d'achat accordée par les employeurs à leurs salariés ;
 - La stabilisation des taux de fret pour les habitants des archipels qui sont doublement pénalisés par la distance qui les sépare de Tahiti et le reste du monde.
4. L'accès à la propriété est aujourd'hui une exigence forte de la population et le gouvernement doit faciliter le parcours d'accédant pour les familles polynésiennes :
- La modification des dispositifs de la défiscalisation locale pour les opérations immobilières destinées à de l'habitat intermédiaire en faveur des jeunes ménages, primo accédants, dont le salaire est inférieur à 4 SMIG ;
 - La révision à la hausse des seuils de taux réduits portant sur les droits d'enregistrement afin de baisser d'autant le coût d'acquisition du logement principal.
5. Il s'agit également de soutenir l'activité économique et le développement des infrastructures essentielles :
- La reprise volontariste de l'investissement touristique, notamment par la réouverture des hôtels actuellement fermés ;
 - Le lancement d'un nouvel appel à candidature sur le site du village tahitien avec, cette fois ci, un projet adapté à la taille du pays qui soit accessible aux investisseurs locaux ;
 - La finalisation du choix du concessionnaire de l'aéroport de Tahiti Faaa et la réhabilitation de cette porte d'entrée touristique de la Polynésie française ;
 - La réalisation du pôle de santé privé unique d'Outumaoro à Punaauia afin de compléter utilement notre carte sanitaire et permettre aux habitants de la côte ouest de disposer d'une infrastructure médicale moderne de proximité ;
 - L'amélioration de l'interconnectivité en matière numérique. Avec l'inauguration en 2023 du câble Natitua Sud qui relie Tahiti à Rurutu et à Tubuai. De même il s'agit de lancer les travaux exploratoires portant sur le câble Transpacifique Hawaiki Nui qui servira la route Chili-Polynésie, via Rapa Nui ;
 - La consolidation de notre autonomie énergétique par le développement des énergies renouvelables par les centrales solaires de Tahiti et les centrales hydrides des îles.
6. Il s'agit aussi d'accompagner financièrement les communes dans leurs investissements et dans leurs obligations de service aux populations :
- L'augmentation de leurs moyens d'intervention via le FIP par des inscriptions budgétaires qui devrait avoisiner les 18,5 milliards F CFP en 2023, soit une augmentation de plus de 3 milliards de FCP ;





- L'ouverture de la réforme de la fiscalité communale pour permettre que ces acteurs publics de proximité puissent disposer de ressources propres notamment pour ceux qui accueillent des établissements hôteliers. Il s'agirait de leur reverser une partie de la redevance de développement touristique ;
7. Enfin un certain nombre de mesures pour dynamiser l'activité :
- La mise en place d'une feuille de route Etat Pays sur 4 grands sujets : Investissement, énergie, environnement et solidarité nationale ;
 - L'uniformisation des taux de TVA à 5 % pour l'ensemble des pensions de famille. Le Pays continuera par ailleurs à les accompagner pour élever leur niveau de qualité et leur classement ;
 - L'ouverture d'un débat public sur la légalisation du cannabis thérapeutique ;
 - La sécurisation des approvisionnements avec les Cie maritimes qui desservent la Polynésie ainsi que la limitation de l'impact de l'augmentation des taux de fret.

Service de la communication

